



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 503-2025
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que le *Règlement n° 503-2025 (Règlement établissant un programme de revitalisation pour un secteur donné de la Ville)* était adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025.

L'objet du *Règlement n° 503-2025* est d'établir un programme de revitalisation pour un secteur donné de la Ville, notamment pour stimuler la revitalisation de certaines artères et commerces dans le périmètre d'urbanisation ainsi que de favoriser les travaux de revitalisation des façades de bâtiments commerciaux dans un secteur donné de la Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 3 septembre 2025


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 3 septembre 2025, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 3 septembre 2025


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

M^e Edwin John Sullivan, Greffier, Ville de Windsor
11 rue Saint-Georges, local 230, Windsor (Québec)
819 845-7888 (poste 128), greffier@villedewindsor.qc.ca